



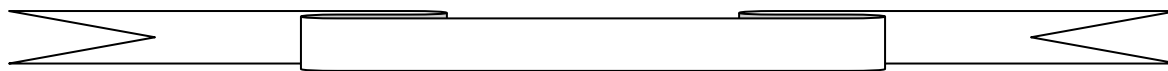
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION COMMISSION D'APPEL

Réunion du 13 juillet 2021

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission d'Appel de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



FC NANTES (Ligue 1) : Encadrement de la masse salariale et interdiction de recrutement de tout nouveau joueur professionnel à titre onéreux.

DECISION : Infirme et ne procède à aucune mesure prévue à l'article 11 du règlement de la DNCG.



TOURS FC (National 3) : Rétrogradation administrative en Régional 1.

DECISION : Confirme.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire: FR 433 0374 2480 - N° Siret: 303 742 480 000 62